



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/AC.105/662
13 décembre 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

QUESTIONS TOUCHANT À LA PLANIFICATION DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE (UNISPACE III)

Rapport du Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Page
INTRODUCTION	1 - 6	2
I. PORTÉE DU PRÉSENT RAPPORT	7 - 8	3
II. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET DES DÉCISIONS DU COMITÉ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	9 - 11	3
A. Objectifs de la troisième Conférence UNISPACE	9 - 10	3
B. Organisation de la troisième Conférence UNISPACE	11	4
III. SERVICES DE CONFÉRENCE REQUIS	21 - 30	5
A. Durée des sessions au cours de l'année d'UNISPACE III	21 - 23	5
B. Documentation pour la Conférence	24 - 28	6
C. Lieu de la Conférence	29	6
D. Secrétariat de la Conférence	30	6
IV. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES EN VUE D'UNISPACE III : SÉMINAIRES ET ATELIERS RÉGIONAUX	31 - 39	7
V. PROGRAMME DE TRAVAIL D'UNISPACE III	40 - 51	8
A. Questions prises en considération lors de l'établissement de l'ordre du jour	41 - 43	8
B. Organisation possible des travaux	44 - 48	9
C. Calendrier des activités donné à titre indicatif	49	9
D. Autres questions à examiner	50 - 51	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
Annexes	
I. Liste des documents traitant d'UNISPACE III	11
II. Orientations et questions qu'UNISPACE III pourrait examiner	13
III. Réponses préliminaires des organisations du système des Nations Unies	15
Tableaux	
1. Liste des documents où sont consignés les résultats des débats sur UNISPACE III qui ont eu lieu au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique (1993-1996)	11
2. Liste des documents contenant des propositions faites par des États Membres concernant UNISPACE III	11
3. Liste des rapports sur UNISPACE III établis par le Secrétariat	12

INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale a recommandé, dans la résolution 47/67 du 14 décembre 1992, que les États Membres examinent éventuellement, durant les prochaines sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la possibilité d'organiser une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Depuis que cette recommandation a été faite, le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique ont poursuivi l'examen de la question (voir l'annexe I).
2. Ayant examiné les travaux accomplis en 1995 par le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique, l'Assemblée a convenu, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, que cette conférence pourrait être organisée avant la fin du siècle. Dans la même résolution, l'Assemblée a recommandé au Sous-Comité de poursuivre ses travaux en vue d'élaborer et d'affiner un cadre qui permettrait d'évaluer les propositions faites par le Comité à sa trente-neuvième session tenue en 1996, lequel cadre devrait permettre également d'étudier toutes les autres possibilités d'atteindre les objectifs finals de cette conférence.
3. Dans sa résolution 50/27, l'Assemblée a également convenu que, sur la base des travaux qui seront menés à la session de 1996 du Sous-Comité scientifique et technique, le Comité devrait examiner toutes les questions liées à la tenue éventuelle d'une troisième Conférence UNISPACE, afin de faire une recommandation finale à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.
4. Ayant examiné le rapport du Comité sur les travaux de sa trente-neuvième session de 1996 (A/51/20)¹, l'Assemblée, dans sa résolution 51/123 du 13 décembre 1996, a approuvé la recommandation selon laquelle une session extraordinaire du Comité ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (UNISPACE III) soit convoquée à l'Office des Nations Unies à Vienne, de préférence en 1999, à moins que des progrès ayant été réalisés dans la voie d'un accord au sein du Sous-Comité technique à sa trente-quatrième session en 1997 touchant l'ordre du jour de cette réunion, il ne soit plus réaliste d'envisager de la tenir en l'an 2000.
5. L'Assemblée, dans cette même résolution, a également prié le Comité et le Sous-Comité scientifique et technique de faire office de comité préparatoire et de comité consultatif et le Bureau des affaires spatiales d'assurer le secrétariat exécutif d'UNISPACE III. Le Comité préparatoire et le Comité consultatif ont été priés de s'acquitter des fonctions énoncées aux paragraphes 178 à 185 du rapport de 1996 du Comité sur les travaux de sa trente-neuvième session.

6. Afin d'aider le Sous-Comité scientifique et technique à remplir ses fonctions consultatives, le Comité a prié le secrétariat, au paragraphe 182 du rapport susmentionné, de fournir des informations sur les préparatifs et les travaux d'UNISPACE III.

I. PORTÉE DU PRÉSENT RAPPORT

7. Le présent rapport se divise en cinq chapitres. Le chapitre II couvre les recommandations et les décisions du Comité et de son Sous-Comité scientifique et technique approuvées par l'Assemblée générale, ayant trait à la tenue de la troisième Conférence UNISPACE. Les ressources nécessaires pour le service des conférences qui pourraient être dégagées dans les limites des ressources actuelles du Comité et de ses organes subsidiaires sont examinées dans le chapitre III. Les activités régionales et internationales qui seraient éventuellement organisées et coordonnées par le Bureau des affaires spatiales sous l'égide du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales sont abordées dans le chapitre IV. Le chapitre V contient un programme de travail possible de la troisième Conférence UNISPACE, y compris certaines questions à examiner lors de la session et l'organisation des travaux.

8. Le chapitre III traite l'hypothèse selon laquelle les ressources nécessaires pour le service des conférences allouées au Comité et à ses organes subsidiaires pour l'exercice biennal 1998-1999 restent au niveau approuvé par la Cinquième Commission pour l'exercice biennal 1996-1997. Il convient de faire observer que tout raccourcissement des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires durant l'année de la Conférence résultant des consultations officieuses en cours concernant les méthodes de travail de ces organes accroîtrait les ressources nécessaires pour cette dernière.

II. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET DES DÉCISIONS DU COMITÉ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE*

A. Objectifs de la troisième Conférence UNISPACE

9. L'objectif primordial de la troisième Conférence UNISPACE est : promouvoir l'utilisation effective des techniques spatiales pour contribuer à la solution des problèmes d'importance régionale ou planétaire; et renforcer les capacités des États Membres, en particulier des pays en développement, en vue de l'utilisation des applications de la recherche spatiale en faveur du développement économique, social et culturel.

10. D'autres objectifs de la troisième Conférence UNISPACE sont : permettre aux pays en développement de définir leurs besoins en matière d'applications spatiales bien avant la date de la Conférence; examiner comment les États Membres pourraient tirer parti plus rapidement des applications spatiales pour promouvoir un développement durable, notamment en mettant en œuvre les recommandations énoncées dans le programme Action 21², adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en associant un nombre accru de pays en développement aux programmes de recherches internationaux résultant de ces applications, par exemple au programme sur le changement mondial; et servir de forum utile pour procéder à une évaluation critique de la valeur des activités spatiales et pour mieux sensibiliser l'opinion publique aux retombées de la technologie spatiale.

B. Organisation de la troisième Conférence UNISPACE

1. Modalités de la troisième Conférence UNISPACE

*L'Assemblée générale, dans sa résolution 51/123, a approuvé les recommandations et décisions du Comité concernant la troisième Conférence UNISPACE, telles que contenues dans le rapport du Comité sur les travaux de sa trente-neuvième session (A/51/20, par. 176 à 184) et dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-troisième session (A/AC.105/637, annexe II, par. 19 à 32).

11. Comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, la troisième Conférence UNISPACE serait une session extraordinaire du Comité, ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle se tiendrait à l'Office des Nations Unies à Vienne et pourrait durer jusqu'à dix jours. Elle serait convoquée de préférence en 1999, à moins que l'accord réalisé au sein du Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-quatrième session sur l'ordre du jour de cette conférence ne rende plus opportun de l'envisager en l'an 2000. En sa qualité de comité consultatif pour la troisième Conférence UNISPACE, le Sous-Comité a été prié par l'Assemblée générale dans la résolution 51/123 d'en arrêter l'ordre du jour et la date précise, lors de sa trente-quatrième session.

2. Activités préparatoires et questions à examiner durant la préparation de l'ordre du jour de la troisième Conférence UNISPACE

12. Le Comité consultatif a été prié de préciser certains aspects concernant l'organisation de la session extraordinaire ainsi qu'un calendrier des manifestations, compte tenu de la nécessité d'assurer la participation la plus large possible, y compris celle de l'industrie privée.

13. Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Comité consultatif devrait tenir compte des accords pertinents conclus et des décisions adoptées par le Comité et l'Assemblée générale à leurs sessions de 1996. On retrouve ces accords et ces décisions aux paragraphes 14 à 19.

14. Les questions relatives à la coopération internationale pour le développement et l'utilisation des sciences et des techniques spatiales, en particulier dans les domaines où les activités spatiales pourraient apporter une contribution concrète et d'un bon rapport coût-efficacité aux principaux secteurs de développement devraient être minutieusement examinées à la troisième Conférence UNISPACE.

15. Les enceintes qu'offrent les groupements spécialisés ainsi que les autres conférences, colloques et réunions régionaux et internationaux pourraient être utilisés pour définir un petit nombre de thèmes précis à traiter par la Conférence. On devrait, dans l'organisation de cette dernière, faire appel à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes dont le mandat couvre des activités spatiales précises, ainsi qu'à des organismes de financement potentiels. L'idée serait que toutes ces organisations aient la possibilité de participer aux activités préparatoires afin de garantir la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence UNISPACE. L'ordre du jour de cette Conférence devrait être suffisamment détaillé pour que ces organisations puissent participer à sa planification et à sa réalisation.

16. Comme il est organisé maintenant chaque année un grand nombre de conférences et de stages de formation dans le monde en rapport avec les activités spatiales et que la plupart sont orientés vers les besoins des pays en développement, la troisième Conférence UNISPACE ou toute autre réunion sur des thèmes spécifiques organisée éventuellement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ne devrait ni faire double emploi avec ces manifestations continues et régulières ni les remplacer. Des conférences ou réunions régionales pourraient être organisées pour examiner des questions intéressantes ou préoccupantes spécifiquement les régions, les conclusions de ces réunions étant communiquées à la troisième Conférence UNISPACE pour qu'elle les examine comme il convient.

17. Les ressources nécessaires au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devraient être soigneusement réexaminées, afin que le Programme puisse effectivement se concentrer sur la préparation de la Conférence durant les dix-huit mois qui précéderont celle-ci.

18. Le Comité de la recherche spatiale (COSPAR), la Fédération internationale d'astronautique (FIA), l'Union astronomique internationale (UAI) et la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) ainsi que d'autres organisations intéressées devraient être priés d'établir des documents de base. Ces organisations pourraient être invitées à organiser, en coopération avec le secrétariat exécutif, un forum UNISPACE qui se tiendrait dans le cadre de la Conférence.

19. La troisième Conférence UNISPACE ne devrait pas être une simple répétition de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82), car

les activités spatiales ont beaucoup progressé depuis lors et un grand nombre de problèmes abordés à ce moment là sont désormais pris en compte par d'autres moyens.

3. Aspects financiers

20. Conformément à la recommandation du Comité telle qu'approuvée par l'Assemblée générale et compte tenu des aspects financiers, on devrait, dans les préparatifs et les travaux de la troisième Conférence UNISPACE, s'efforcer par tous les moyens de restreindre les coûts pour qu'ils restent dans les limites des ressources actuelles du Comité et du secrétariat, en réduisant la durée des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires pendant l'année de la conférence. Des activités supplémentaires pourraient être entreprises en utilisant des contributions volontaires des États Membres et des organisations internationales en espèces et sous forme de ressources humaines, ou d'autres ressources en nature.

III. SERVICES DE CONFÉRENCE REQUIS

A. Durée des sessions au cours de l'année d'UNISPACE III

21. Conformément à la recommandation du Comité et pour assurer à UNISPACE III les services de conférence énumérés aux paragraphes 24 à 30 ci-après tout en respectant les objectifs budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, il est proposé, à titre exceptionnel, pour l'année d'UNISPACE III, le plan des réunions ci-après sous réserve du calendrier des conférences, ainsi que des ressources globales que l'Assemblée générale allouera pour les services de conférence à l'Office des Nations Unies à Vienne pour l'exercice biennal au cours duquel UNISPACE III aura lieu.

<u>Session</u>	<u>Durée en jours</u>	<u>Date</u>
Sous-Comité scientifique et technique	5	Début février
Sous-Comité juridique	8	Immédiatement après la session du Sous-Comité scientifique et technique
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	3	Début avril
UNISPACE III	10	Juin ou août (à confirmer)

22. L'année d'UNISPACE III, le Sous-Comité scientifique et technique aurait pour tâche d'achever ses travaux en tant que comité consultatif pour UNISPACE III, en suspendant l'examen des points de son ordre du jour ordinaire. Le Sous-Comité juridique pourrait se réunir immédiatement après le Sous-Comité scientifique et technique, dans la mesure où, contrairement à ce qui est le cas des autres années, il ne sera saisi d'aucun résultat des travaux du Sous-Comité scientifique et technique sur les questions intéressant les deux organes. Au total, la durée des sessions, l'année d'UNISPACE III, telle qu'indiquée au paragraphe 21, n'excéderait pas au total celle du plan des réunions actuel.

23. Le Comité pourrait se réunir environ un mois après la session du Sous-Comité juridique et deux à quatre mois avant UNISPACE III. Il pourrait consacrer un jour et demi à l'ouverture de sa session à l'examen et à l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique et un jour et demi à ses travaux, en tant que comité préparatoire, à l'adoption du rapport du Comité consultatif et à la mise au point définitive des préparatifs d'UNISPACE III.

B. Documentation pour la Conférence

24. La documentation pour UNISPACE III se répartit en documents de présession, documents en cours de session et documents postérieurs à la session. Les premiers comprennent : les résumés des communications soumises par les États Membres intéressés; les documents d'information, y compris ceux présentés à la demande du Comité consultatif sur les questions précises qui seront examinées par UNISPACE III et les autres documents soumis par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées; les projets de rapports des organes subsidiaires (voir les paragraphes 44 à 48 ci-après) devant être adoptés par UNISPACE III; et les autres documents concernant l'organisation d'UNISPACE III, y compris l'ordre du jour provisoire et le règlement intérieur. Les rapports du Comité consultatif et du Comité préparatoire, qui devraient être établis avant UNISPACE III, seraient incorporés dans les rapports ordinaires du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité.

25. Les communications des pays devraient être accompagnées d'un résumé d'une ou deux pages dans une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ces résumés seront traduits et publiés dans toutes les langues officielles. Les communications des pays seront publiées uniquement dans la langue où elles ont été soumises.

26. Les documents d'information comprendront les documents établis en réponse aux demandes du Comité consultatif sur des sujets précis et qui seraient traduits et publiés dans toutes les langues officielles de l'ONU, et les documents qui seront établis, à leur initiative, par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, lesquelles devraient en fournir un nombre suffisant d'exemplaires pour être distribués aux délégations.

27. Les documents en cours de session comprennent les documents de travail soumis par les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les rapports des organes subsidiaires adoptés lors d'UNISPACE III (voir par. 44 à 48 ci-après) et les documents de séance établis par le Secrétariat. Les documents postérieurs à la session comprennent essentiellement les documents finals qui seront adoptés par UNISPACE III. Les documents de travail, les rapports des organes subsidiaires et les documents finals seront publiés dans toutes les langues officielles.

28. Compte tenu du volume annuel moyen de la documentation établie pour le Comité et ses Sous-Comités et du volume escompté de la documentation à établir pour les sessions ordinaires de ces organes qui, l'année d'UNISPACE III, se réuniraient conformément au plan des réunions exceptionnel indiqué au paragraphe 21, il est prévu que le volume total de la documentation cette année-là, y compris la documentation pour UNISPACE III, pourrait être le même que le volume moyen de la documentation des années précédentes.

C. Lieu de la Conférence

29. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/123, UNISPACE III se tiendra à l'Office des Nations Unies à Vienne. Les services de conférence seront fournis conformément à la procédure normale suivie par l'Office des Nations Unies à Vienne.

D. Secrétariat de la Conférence

30. Le Bureau des affaires spatiales assurera le secrétariat exécutif d'UNISPACE III et fournira les services du Secrétaire exécutif. Avec le personnel dont il dispose actuellement, il pourrait assurer la compilation des résumés des communications nationales, établir les documents d'information et les rapports pour UNISPACE III, et aussi coordonner les préparatifs d'UNISPACE III dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Pour augmenter les capacités de travail du Bureau, les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressés pourraient fournir les services de trois ou quatre experts, qui seraient chargés de revoir ou d'établir les documents d'information et autres documents techniques et d'aider à organiser les séminaires et les expositions thématiques, selon que de besoin.

IV. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES EN VUE D'UNISPACE III : SÉMINAIRES ET ATELIERS RÉGIONAUX

31. Une fois que le Comité consultatif aura arrêté les principaux thèmes d'UNISPACE III, il sera fait appel aux ressources et aux compétences du Bureau des affaires spatiales, en particulier celles du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, pour organiser une série coordonnée d'ateliers et de séminaires régionaux qui permettraient aux spécialistes des affaires spatiales à travers le monde de s'accorder sur les principales questions à examiner lors d'UNISPACE III.
32. Pour qu'UNISPACE III soit suivi notamment d'activités concertées, les ateliers et les séminaires associeront l'ensemble des organisations nationales et internationales compétentes, à la fois des pays industrialisés et des pays en développement, aux activités préparatoires en vue d'UNISPACE III. Trois séries d'ateliers et de séminaires rempliraient en principe cet objectif.
33. Les ateliers et les séminaires décrits plus loin donneront aux participants une vue d'ensemble des objectifs et des thèmes généraux d'UNISPACE III et seraient axés sur des sujets présentant un intérêt pour le programme des ateliers ou séminaires en question. Les rapports sur ces travaux seront établis à l'intention du Comité consultatif et pourraient servir de documents d'information pour UNISPACE III.
34. Une série d'ateliers ou de séminaires aiderait à recenser un certain nombre de problèmes spécifiques revêtant un intérêt général pour nombre de pays pour lesquels les applications des techniques spatiales peuvent offrir des solutions rentables. Des spécialistes des disciplines correspondantes y participeront. Ces ateliers et ces séminaires pourraient aussi mettre en lumière les domaines dans lesquels la recherche fondamentale, l'éducation et les activités industrielles revêtent un grand intérêt international.
35. Les ateliers et séminaires seront organisés par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec les gouvernements et les institutions intéressés, qui les accueilleraient ou les coparraineraient. Ces activités seraient pratiquement identiques à celles organisées actuellement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, à ceci près qu'elles concerneraient un nombre plus grand de participants et un éventail de disciplines plus large.
36. La deuxième série d'ateliers ou de séminaires pourrait être organisée dans le cadre des réunions scientifiques ordinaires des organisations scientifiques internationales et régionales, comme le COSPAR, la FIA et la SIPT, ou parallèlement à ces réunions. Ces ateliers permettraient à la fois d'informer les participants sur les objectifs et les thèmes d'UNISPACE III et de donner aux communautés scientifiques et techniques l'occasion de manifester leur intérêt pour ces questions. Leur organisation demanderait moins de travail et la participation serait très importante. Il faudra cependant obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour faire en sorte que les communautés scientifiques et techniques des pays en développement y soient bien représentées.
37. La troisième série d'ateliers ou de séminaires pourrait être organisée en coopération avec le secteur privé. Le Bureau des affaires spatiales coordonnerait l'organisation des activités avec les agences spatiales, les organismes publics compétents, les entreprises spécialisées et l'industrie aérospatiale. Y participeraient : les entreprises qui produisent du matériel informatique, des logiciels, des données ou autres produits concernant l'espace, les entreprises qui génèrent des produits à valeur ajoutée, et les entreprises chargées de mettre au point et de commercialiser les produits dérivés; les agences spatiales (en leur qualité de maîtres d'œuvre d'une grande partie des techniques qui sont commercialisées); les entreprises ou les particuliers qui pourraient souhaiter mettre au point des applications novatrices des techniques spatiales; des décideurs de haut niveau et des gestionnaires d'organismes publics (commerce, éducation, santé, communications, agriculture, transports, environnement et administration fiscale).
38. Ces ateliers permettraient : de mieux faire comprendre les besoins en matière d'application des techniques spatiales aux programmes de développement national en cours et les diverses technologies spatiales disponibles en l'occurrence; de déterminer les domaines préliminaires dans lesquels les retombées des techniques spatiales pourraient générer de nouveaux produits ou services industriels ou dans lesquels les entreprises des pays développés pourraient lancer des coentreprises avec les pays en développement; et de déterminer le rôle que le secteur privé pourrait utilement jouer dans l'application des recommandations d'UNISPACE III et dans la promotion de la coopération internationale touchant les activités spatiales.

39. Des activités préparatoires bien coordonnées devraient permettre aux travaux d'UNISPACE III de se dérouler avec pragmatisme. Les ateliers et les séminaires devraient inciter les diverses communautés spatiales à apporter leur concours aux préparatifs d'UNISPACE III afin de trouver un terrain d'entente pour les activités de suivi qui répondent à leurs intérêts. De plus, si les résultats de ces activités sont largement diffusés, le grand public, à travers le monde, apprécierait mieux les multiples avantages que les sciences et les techniques spatiales présentent déjà et aussi ceux que l'on peut attendre dans l'avenir.

V. PROGRAMME DE TRAVAIL D'UNISPACE III

40. Un programme de travail de la Conférence UNISPACE III est donné à titre indicatif aux paragraphes 41 à 49. Le Comité a demandé au Comité consultatif d'arrêter, à sa session de 1997, l'ordre du jour et la date précise d'UNISPACE III (A/51/20, par. 178). Pour établir l'ordre du jour, le Comité consultatif pourrait s'inspirer en particulier des idées développées aux paragraphes 41 à 43.

A. Questions prises en considération lors de l'établissement de l'ordre du jour

41. A sa session qui sera tenue en 1997, le Sous-Comité, en sa qualité de Comité consultatif pour UNISPACE III, devrait examiner toutes les propositions dont il sera saisi et arrêter l'ordre du jour de la Conférence. Un ordre du jour éventuel figure dans la proposition présentée par le Groupe des 77 à la session du Sous-Comité scientifique et technique tenue en 1996 (voir A/AC.105/637, annexe II, appendice I). Outre les propositions dont il sera saisi, le Comité consultatif pourrait examiner, lors de l'établissement de l'ordre du jour, les deux scénarios exposés à l'annexe II jointe au présent document.

42. Il serait possible d'établir un plan indiquant la marche à suivre par les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressés et le secteur privé, selon que de besoin, pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Ce plan énumérerait les objectifs à atteindre, les thèmes, les démarches à adopter et les résultats escomptés. Il devrait aussi préciser les mécanismes à mettre en oeuvre pour assurer le suivi d'UNISPACE III, de même que les sources de financement existantes auxquelles il pourrait être fait appel à cette fin.

43. Comme ce plan devrait viser à obtenir des applications des techniques spatiales des résultats concrets dans un proche avenir, à la faveur d'un renforcement de la coopération internationale, il est essentiel que les activités de suivi à y incorporer soient réalistes et réalisables, en particulier financièrement. On pourrait envisager de renforcer certaines des activités spatiales pertinentes en cours aux niveaux international et régional auxquelles des pays et des organisations apportent déjà leur concours, au lieu de lancer un grand nombre de nouvelles initiatives. On en trouve des exemples dans les activités de l'ONU, notamment celles qui relèvent du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, dans les activités de suivi des conférences régionales, notamment la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales aux fins du développement dans la région de l'Asie et du Pacifique, tenue à Beijing, du 19 au 24 septembre 1994 et la troisième Conférence pour les Amériques, qui a eu lieu à Punta del Este (Uruguay) du 4 au 8 novembre 1996, ainsi que dans les activités d'autres organismes du système des Nations Unies ou d'autres organisations. Ces activités tendent à encourager notamment le recours aux techniques spatiales et à renforcer les réseaux d'information pour lutter contre les catastrophes naturelles, à élargir les réseaux d'observatoires astronomiques au niveau mondial et à coordonner au niveau régional les programmes de formation théorique et pratique dans les sciences et les techniques spatiales à l'intention des décideurs, du grand public et des jeunes générations.

B. Organisation possible des travaux

44. Les travaux de fond d'UNISPACE III pourraient être menés à bien en plénière par deux ou trois commissions et par un groupe de travail plénier. Le nombre des commissions dépendrait de l'ordre du jour d'UNISPACE III, étant entendu que compte tenu des services de conférence disponibles, seules deux commissions pourraient se réunir simultanément. Vu la durée maximum d'UNISPACE III, le nombre des questions sur lesquelles les travaux

pourraient porter et le nombre maximum de séances qui pourraient se tenir dans les limites des ressources existantes, à savoir quatre par jour, le mieux serait de répartir les travaux de fond entre trois commissions, tout en utilisant pleinement les services de conférence qui seraient alloués. On trouvera aux paragraphes 45 à 48 des propositions sur la manière de répartir les travaux de fond entre les organes susmentionnés.

45. L'ouverture et la clôture d'UNISPACE III devraient se dérouler au cours de la première et de la dernière séance plénière, respectivement. L'organisation des travaux d'UNISPACE III, y compris l'élection du bureau, l'adoption de l'ordre du jour et du règlement intérieur et la constitution des commissions, devrait être arrêtée en plénière. De même, le rapport d'UNISPACE III devrait être adopté en plénière. Les déclarations faites par les chefs des délégations et les déclarations générales des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales devraient elles aussi être faites en plénière.

46. Les commissions auront pour attribution première d'examiner d'une façon approfondie, et compte tenu des vues des experts et des décideurs, les sujets spécifiques relevant de leurs thèmes respectifs. Les autres sujets seront examinés en plénière. Les résultats des travaux des réunions extraordinaires, des ateliers et des séminaires sur ces sujets, qui pourraient être organisés en tant qu'activités préparatoires, seront eux aussi examinés par les commissions correspondantes.

47. Les commissions seront aussi chargées d'établir le texte définitif des documents appelés à être adoptés par UNISPACE III. A la fin de ses travaux, chaque commission présentera son rapport en plénière.

48. Le Groupe de travail plénier aurait pour attribution principale d'établir le rapport sur les travaux d'UNISPACE III dans son intégralité, qui consignera les conclusions des débats et les recommandations des commissions. Le Groupe de travail plénier serait également chargé de compiler le plan des activités consécutives que les commissions soumettront à UNISPACE III pour adoption.

C. Calendrier des activités donné à titre indicatif

49. Les travaux pourraient se répartir comme suit sur les dix jours que durera UNISPACE III :

DU PREMIER AU TROISIÈME JOUR	Séances plénières Ouverture Élection du bureau Adoption de l'ordre du jour et du règlement intérieur Constitution des commissions Déclarations des délégations des pays et déclarations générales des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales
DU PREMIER AU NEUVIÈME JOUR	Réunions des commissions (Les travaux des commissions débiteront dans l'après-midi du premier jour) Réunions du Groupe de travail plénier (selon que de besoin)
NEUVIÈME ET DIXIÈME JOURS	Séances plénières Adoption du rapport

D. Autres questions à examiner

50. Pour que les travaux d'UNISPACE III donnent des résultats concrets quant à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il conviendrait de songer aux activités de suivi

réalistes qu'il serait possible de mettre en œuvre pour donner effet aux recommandations d'UNISPACE III. Ces recommandations devraient être ciblées et pourraient énumérer quelques objectifs précis à atteindre à court terme. Il est proposé que lors des préparatifs d'UNISPACE III, des projets de recommandations soient établis à l'avance et dûment examinés, en ce qui concerne en particulier leurs incidences financières éventuelles et leur applicabilité.

51. Pour étayer l'examen des questions d'ordre scientifique et technique, il est proposé d'organiser en marge d'UNISPACE III, à l'aide de contributions volontaires, des activités scientifiques et techniques, comme suit :

a) Présentation d'affiches. Une série de présentations d'articles scientifiques et techniques pourrait être organisée sur les lieux où UNISPACE III se tiendra, pendant toute sa durée, à l'intention des participants et des observateurs.

b) Conférences publiques du soir. Elles seraient données par d'éminents spécialistes de diverses disciplines scientifiques en rapport avec l'espace et autres personnalités éminentes des activités spatiales et porteraient sur des sujets présentant un intérêt général pour les participants à la conférence et pour le grand public.

c) Exposition sur l'espace. Elle serait organisée en coopération avec les agences spatiales intéressées, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les entreprises privées dont les activités ont un rapport avec l'espace, sans que l'Organisation des Nations Unies n'encoure aucun frais.

d) Forum UNISPACE. Il serait organisé par des organisations scientifiques et techniques intergouvernementales et non gouvernementales, y compris des organismes des Nations Unies, et se tiendrait pendant une partie d'UNISPACE III.

Notes

¹Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément n° 20 (A/51/20).

²Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (A/CONF.151/26/Rev.1 (vol. I et vol. I/Corr.1, vol. II, vol. III et vol. III/Corr.1)) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.1.8 et rectificatifs), vol. 1 : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS TRAITANT D'UNISPACE III

Tableau 1. Liste des documents où sont consignés les résultats des débats sur UNISPACE III qui ont eu lieu au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique (1993-1996)

Année	Comité	Sous-Comité scientifique et technique
1993	A/48/20 ^a , par. 123 et 124	A/AC.105/543, annexe II, par. 20
1994	A/49/20 ^b , par. 144 à 149	A/AC.105/571, par. 109 à 116; et annexe II, par. 20 et 21
1995	A/50/20 ^c , par. 157 à 165	A/AC.105/605, par. 129 à 131; annexe II, par. 13 à 59; et appendice joint à l'annexe II
1996	A/51/20, par. 170 à 185	A/AC.105/637, par. 183 à 186; et annexe II, par. 14 à 43

^aDocuments officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément n° 20.

^bIbid., quarante-neuvième session, Supplément n° 20.

^cIbid., cinquantième session, Supplément n° 20.

Tableau 2. Liste des documents contenant des propositions faites par des États Membres concernant UNISPACE III

Année	Document	Titre	Présenté par
1994	A/AC.105/C.1/L.191	Questions diverses : troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : document de travail	Pakistan
	A/AC.105/C.1/L.195	Document d'orientation préliminaire sur UNISPACE III : document de travail	Inde
	A/AC.105/C.1/L.199	Document de travail soumis par le Groupe des 77	G-77
	A/AC.105/1994/CRP.5	Ordre du jour provisoire possible d'une troisième Conférence UNISPACE	Président du Comité
1996	A/AC.105/637, annexe II, appendice I	Position des pays du Groupe des 77 membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au sujet de la tenue de la troisième Conférence UNISPACE	G-77
	A/AC.105/637, annexe II, appendice II	Proposition concernant la convocation d'une troisième Conférence UNISPACE	République tchèque
	A/AC.105/637, annexe II, appendice III	Autres moyens	Royaume-Uni

Tableau 3. Liste des rapports sur UNISPACE III établis par le Secrétariat

	Document	Titre
1994	A/AC.105/575	Questions touchant la tenue possible d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (sommaire : justificatifs possibles; analyse de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (1982); organisation possible d'UNISPACE III)
1995	A/AC.105/575/Add.1	Questions touchant la tenue possible d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (sommaire : ordre du jour possible d'UNISPACE III; idées supplémentaires concernant UNISPACE III)
	A/AC.105/1995/CRP.7	Questions touchant la tenue possible d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (sommaire : ateliers techniques)
1996	Document officiel	Idées générales concernant une troisième Conférence UNISPACE ou autres solutions (sommaire : autres solutions possibles pour atteindre les objectifs d'UNISPACE III)

Annexe II

ORIENTATIONS ET QUESTIONS QU'UNISPACE III POURRAIT EXAMINER

A. Scénario I

1. Les travaux d'UNISPACE III pourraient être axés sur un nombre restreint de domaines relevant des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications. Les sujets a) à d) s'inspirent des débats qui ont eu lieu récemment au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique, des priorités indiquées par les participants aux ateliers, conférences et séminaires organisés par l'ONU dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, ainsi que des observations des États Membres recueillies à travers les enquêtes conduites par le Bureau des affaires spatiales lors des sessions de 1996 du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique. Il est à noter cependant que la liste ci-après des sujets sur lesquels les travaux d'UNISPACE III pourraient porter n'est donnée qu'à titre indicatif. En particulier, la liste des points qui figurent sous chaque sujet n'est pas limitative :

- a) Application des techniques de télédétection par satellite :
 - i) Observation de la Terre : surveillance de l'environnement mondial;
 - ii) Amélioration des prévisions météorologiques et de la surveillance des catastrophes naturelles;
 - iii) Gestion des ressources terrestres et des ressources en eau;
- b) Applications des techniques spatiales aux communications et à la navigation :
 - i) Systèmes de radiodiffusion;
 - ii) Systèmes mobiles de télécommunication;
 - iii) Téléenseignement et télé médecine;
 - iv) Systèmes d'urgence : systèmes d'alerte, de recherche et de sauvetage sur Terre et dans l'espace extra-atmosphérique;
 - v) Gestion du trafic aérien, maritime et terrestre;
- c) Progrès des sciences spatiales :
 - i) Réseau d'observatoires astronomiques;
 - ii) Missions scientifiques sur les planètes;
 - iii) Sciences de la vie et médecine spatiale;
 - iv) Conditions techniques du progrès des sciences spatiales;
- d) Effets secondaires et annexes des activités spatiales :
 - i) Retombées des techniques spatiales, y compris applications secondaires des techniques spatiales à la sécurité publique, à la santé et à la médecine, à la productivité industrielle, à la mise au point des technologies de l'information, aux loisirs, etc.;
 - ii) Développement des activités spatiales et effet de celles-ci sur la Terre et l'environnement spatial;
 - a) Débris spatiaux;
 - b) Utilisation de sources d'énergie nucléaires.

2. Dans le cadre de chacun des sujets a) à d) susmentionnés, les trois questions suivantes pourraient être examinées :

- a) Technologies spatiales existantes, leurs applications et les programmes et projets en cours et envisagés;

b) Besoins propres aux pays en développement, modalités possibles de la coopération internationale pour y faire face et résultats escomptés de cette coopération;

c) Contraintes auxquelles les activités spatiales des puissances spatiales ou des pays développés se heurtent et rôle de la coopération internationale.

B. Scénario II

3. Les travaux d'UNISPACE III pourraient être divisés en trois thèmes, relevant de la coopération internationale touchant les activités spatiales : moyens de promouvoir les activités spatiales; problèmes de portée mondiale et régionale auxquels les techniques spatiales peuvent répondre; et conditions spécifiques à remplir pour mieux tirer parti, en particulier dans les pays en développement, des activités spatiales. Compte tenu de ce qui précède, la liste des thèmes qui suit n'est donnée qu'à titre indicatif. Les sujets énoncés sous chaque thème ne sont indiqués qu'à titre d'exemple.

a) Progrès de la recherche et des applications spatiales :

- i) Sciences spatiales fondamentales;
- ii) Grandes missions;
- iii) Recherche mondiale : changement climatique (destruction de la couche d'ozone et effet de serre);
- iv) Progrès et retombées techniques;

b) Applications des techniques spatiales au règlement de problèmes de portée mondiale :

- i) Catastrophes : prévention, alerte, atténuation et secours;
- ii) Enseignement et services médicaux en milieu rural;
- iii) Sécurité alimentaire;
- iv) Désertification;
- v) Urbanisme;

c) Renforcement des moyens et sensibilisation aux avantages offerts par les techniques spatiales :

- i) Éducation et formation;
- ii) Projets pilotes en tant qu'introduction aux techniques spatiales;
- iii) Sensibilisation aux avantages offerts par les techniques spatiales : décideurs et grand public.

4. Les travaux sur ces trois thèmes sont interdépendants. S'agissant du thème a), les travaux porteraient sur l'état de la recherche et des applications des techniques spatiales, y compris les moyens techniques dont disposent les puissances spatiales pour mener des activités dans l'espace et les découvertes scientifiques qui en résultent. En ce qui concerne le thème b), les travaux devraient permettre de déterminer les techniques spatiales qui, utilisées ensemble, peuvent servir à résoudre des problèmes de portée mondiale. Comme certaines solutions se trouvent peut-être dans les applications des techniques spatiales, il est essentiel de former des hommes et des femmes à l'utilisation des techniques spatiales actuelles et à venir. Dans le même temps, les décideurs et le grand public devraient être convaincus que les applications des techniques spatiales peuvent offrir des solutions optimales aux problèmes mondiaux et qu'elles peuvent enrichir leur vie. Les travaux relevant du thème c) viendraient donc compléter ceux des thèmes a) et b).

5. Il est à noter que l'examen de chacun de ces thèmes devrait associer à la fois des décideurs et des experts. Au moment d'arrêter l'organisation des travaux d'UNISPACE III, il conviendrait de dûment prendre en compte le calendrier des réunions des commissions à créer pour examiner ces trois thèmes.

Annexe III

A. Questions intéressant les organisations

1. Les principales questions intéressant les organisations sont les suivantes :

a) Utilisation des techniques de télédétection au service de l'environnement mondial et du développement durable (Département des services d'appui et de gestion pour le développement), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :

- i) Dommages causés aux forêts, par l'homme et naturellement; pollution des eaux lacustres et côtières; appauvrissement des ressources en eau; composition de l'atmosphère; évolution de l'utilisation des sols (CEE);
- ii) Utilisation des techniques spatiales dans la mise en oeuvre du programme Action 21 PNUE, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR);
 - a. Coordination des activités ayant trait au transfert de technologie (UNITAR, pour les pays africains);
 - b. Coordination des activités ayant trait aux conventions faisant suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 3 au 14 juin 1992 (y compris les conventions sur le changement climatique, la diversité biologique et la désertification) (UNITAR);

b) Utilisation de la technologie des données spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG) dans le domaine de l'information statistique (CEE);

c) Diffusion des données issues des satellites au sein des pays en développement (CEPALC) :

- i) Accès à l'information provenant des satellites;
- ii) Amélioration de la capacité technique des pays en développement d'interpréter et d'utiliser les données satellites (également UNITAR, pour les pays africains);

d) Renforcement de la coordination des activités de télédétection à l'échelle régionale (CEPALC, UNITAR) :

- i) Expansion de la couverture par les satellites (CEPALC);
- ii) Coordination parmi les stations de réception (CEPALC);

e) Conventions de l'AIEA sur la notification rapide d'un accident nucléaire^a et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique^b et leurs rapports avec les traités et principes des Nations Unies sur l'espace (AIEA);

f) Communication et navigation :

- i) Gestion du trafic aérien (Organisation de l'aviation civile internationale (OACI));
- ii) Gestion du trafic maritime (Organisation maritime internationale (OMI));

g) Science, éducation, communication et culture (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO));

h) Protection de la propriété intellectuelle en ce qui concerne les activités spatiales (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI));

i) Renforcement/introduction de l'utilisation des techniques spatiales dans les activités prescrites des organisations par une coordination interorganisations plus poussée (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), UNITAR);

j) Exploitation des retombées des techniques de pointe (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) :

- i) Accroissement de la capacité technique des pays en développement en vue d'une compétitivité durable par le transfert de technologie, la promotion des investissements et la formulation d'une politique nationale appropriée.

B. Modes de participation

2. Les principaux modes de participation sont les suivants :

a) Organisation des activités préparatoires :

- i) CESAP; organisation d'une réunion préparatoire pour l'Asie et le Pacifique (le Comité consultatif intergouvernemental de la CESAP doit en principe servir d'enceinte spéciale pour l'échange de vues et d'informations sur la préparation au plan national de la troisième Conférence UNISPACE);

b) Assistance dans l'organisation de sessions, de séminaires, d'ateliers spéciaux durant UNISPACE III :

- i) CEE pour les sujets 1 b) (démonstration des systèmes de SIG);
- ii) CESAP;
- iii) FAO : sujets 1 a) et domaines relevant de sa compétence (c'est-à-dire évaluation, surveillance et gestion de l'environnement, ressources naturelles renouvelables, sylviculture, pisciculture et agriculture);
- iv) OACI : sujets 1 f) i) ainsi que le concept de Système mondial de navigation par satellite (GNSS) et ses aspects opérationnels, juridiques et institutionnels;
- v) ONUDI : sujets 1 j);

c) Démonstrations techniques durant UNISPACE III :

- i) PNUE : sujets 1 a) ii) (en particulier le fonctionnement du projet MERCURE);

d) Participation à un montage d'affiches et à des expositions durant UNISPACE III :

- i) CEE Europe : sujet 1 b);
- ii) AIEA : sujet 1 e) et rapport sur les plans d'intervention d'urgence et la planification préalable à la rentrée dans l'atmosphère des satellites munis de sources d'énergie nucléaires;
- iii) UNESCO : sujet 1 g);

e) Soumission de documents de travail à UNISPACE III :

- i) CESAP : inventaire régional détaillé sur l'évolution des techniques spatiales et leurs applications;
- ii) AIEA : sujet 1 e) et rapport sur les plans d'intervention d'urgence et la planification préalable à la rentrée dans l'atmosphère des satellites munis de sources d'énergie nucléaires ;
- iii) OACI : activités en matière de communication, navigation, surveillance et gestion du trafic aérien (CNS/ATM).

C. Autres propositions

3. Les autres propositions importantes sont les suivantes :

a) Examen des résultats de la Table ronde internationale sur l'exécution de cartes mondiales pour la surveillance des modifications de l'environnement, organisée par le Japon et les États-Unis, 13-16 novembre 1996, à Santa Barbara, Californie (États-Unis d'Amérique) (Département des services d'appui et de gestion pour le développement) :

- i) Application cartographique des données spatiales, archivage et distribution;
- ii) Harmonisation des activités pour la protection de l'environnement;

b) Inclusion des conférences internationales et régionales organisées et coordonnées par les organismes du système des Nations Unies dans les activités préparatoires et dans celles faisant suite à UNISPACE III; en tant qu'activités préparatoires, ces conférences pourraient constituer des apports aux débats qui se dérouleront lors d'UNISPACE III et, en tant qu'activités faisant suite à UNISPACE III, elles pourraient examiner l'application des recommandations de la Conférence. Les conférences suivantes peuvent être considérées comme s'ajoutant aux travaux d'UNISPACE III (Bureau des affaires spatiales) :

- i) Deuxième Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur les applications des techniques spatiales aux fins du développement, qui doit se tenir en 1999 (CESAP);
- ii) Réunion AFRICAGIS'97, qui doit se tenir en juin 1997 à Gaborone (Botswana), dans le cadre des activités préparatoires régionales pour l'Afrique (UNITAR);

c) Les ateliers devraient être structurés de façon à respecter un équilibre entre le contenu technique et l'interaction effective avec les responsables; ils devraient être considérés comme faisant partie intégrante d'UNISPACE III et non comme des manifestations isolées (OMM).

Notes

^aAgence internationale de l'énergie atomique, Document final : Résolutions et conventions adoptées par la première session extraordinaire de la Conférence générale, 24-26 septembre 1986 (GC(SPL.1)/RÉSOLUTIONS (1986)), chap. III.

^bIbid., chap. IV.